



PETIT GUIDE
POUR CONJUGUER
LA MIGRATION
AU FÉMININ



RENDRE JUSTICE À CELLES QUI MIGRENT

Au premier regard, elles restent invisibles et silencieuses. Et puis, on les voit : ces sœurs, mères, épouses ou victimes, nounous, femmes de chambre, analphabètes, femmes voilées ou en boubou régnant dans les odeurs d'huile de palme sur des cuisines minuscules, cloîtrées dans des immeubles de quartiers relégués... Nous voilà assommés de clichés, qui semblent tellement caricaturaux et qui, pourtant, foisonnent aux guichets des préfectures et des consulats, en filigrane des politiques d'intégration ou bien dans certains reportages télévisés.

N'en déplaise à nos représentations, les femmes migrantes sont là, d'autant plus déterminées que le chemin migratoire a été éprouvant, d'autant plus actives qu'elles doivent prouver encore davantage, d'autant plus fortes que leur situation, et de femme, et de migrante, les rend plus vulnérables aux discriminations et injustices sociales. Elles existent et agissent pour et par elles-mêmes, tributaires de notre incapacité collective à penser la complexité et la diversité de leurs situations et parcours de vie privée et professionnelle.

Au travers de ce petit guide, c'est bien des femmes migrantes, les femmes mobiles, dont nous voulons ici tracer les portraits et les projets, et auxquelles nous voulons rendre justice.

LES FEMMES BOUGENT!

LA MOITIÉ DES MIGRANTS SONT DES MIGRANTES...

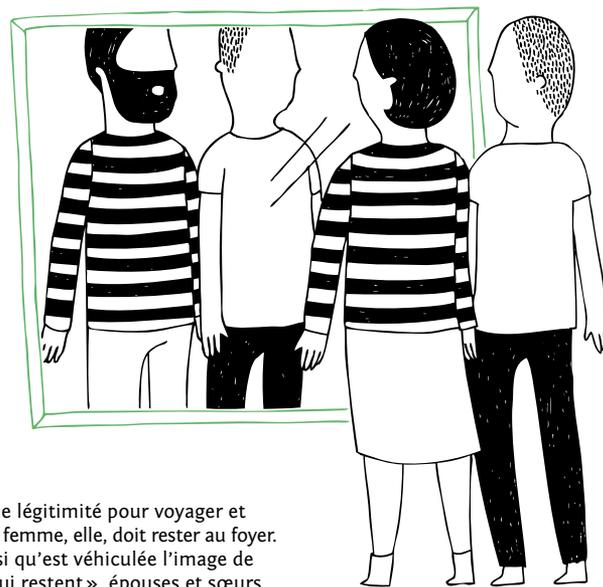
Aujourd'hui, les migrants représentent seulement 3,1% de la population mondiale. De plus, les migrations du Sud vers le Nord représentent moins de 40% des migrations internationales. Et que ce soit au niveau mondial, dans les migrations Sud-Sud ou les migrations Sud-Nord, à chaque fois les femmes représentent la moitié des migrants. Actuellement dans le monde 49% des migrants sont des femmes. Ces chiffres qui n'ont pas varié depuis 10 ans ébranlent nos représentations. En effet, reste ancrée l'idée fausse que les flux migratoires se multiplient, et qu'ils sont formés essentiellement par des hommes originaires de pays du Sud. Or les femmes migrent autant que les hommes que ce soit vers les pays occidentaux ou vers un pays voisin. Il arrive même que depuis certains pays l'émigration soit essentiellement féminine. Ainsi les femmes représentent plus de 65% de l'émigration depuis les Philippines. Autres chiffres éloquentes: 70% des migrants d'Amérique latine présents en Italie sont des femmes, 800000 femmes asiatiques migrent chaque année vers le Moyen Orient.

DE PLUS EN PLUS DE FEMMES MIGRENT SEULES...

De plus en plus de femmes migrent seules pour étudier, travailler, trouver une vie meilleure, chercher une protection ou subvenir aux besoins de leur famille restée dans leurs pays. Par le passé déjà, certaines femmes prenaient la route de manière indépendante. Parfois ce sont elles qui ont initié les histoires migratoires. Dans les années 50, les femmes espagnoles venaient seules en France pour travailler comme bonnes, comme ce fut le tour ensuite dans les années 60 des Mauriciennes.

... ET POUTANT ELLES RESTENT INVISIBLES

Malgré cette réalité chiffrée, les préjugés sont tenaces. Relayées par les reportages télévisés ou certains discours politiques, nous viennent des images d'hommes jeunes et célibataires, maghrébins, africains ou chinois, accostant en embarcations précaires ou venus chercher un travail dans les chantiers ou les restaurants de nos villes. Même quand on regarde vers le passé, on pense aux Italiens ou aux Polonais venus comme maçons sur nos chantiers; les femmes, pourtant déjà présentes, restent invisibles. Pourtant, en 1946, 42% des immigrés en France étaient déjà des femmes! La visibilité des femmes n'est pas liée à leur présence mais au regard que l'on porte sur les migrants. Or, dans nos idées reçues, alors que l'homme est mobile,



qu'il a une légitimité pour voyager et migrer, la femme, elle, doit rester au foyer. C'est ainsi qu'est véhiculée l'image de «celles qui restent», épouses et sœurs restées au village dans l'attente de lettre ou de mandats d'argent de l'homme parti chercher l'Eldorado. Enfin, dans nos sociétés, les migrants sont chaque jour davantage érigés comme «boucs émissaires». Et on peut se demander si la figure masculine du migrant n'est pas aussi la plus efficace pour alimenter les peurs et les préjugés.

Changeons donc notre regard, pour découvrir et comprendre les parcours des femmes mobiles trop longtemps invisibles.

Dans le monde, 49% des migrants sont des migrantes. En Europe, 52,4% des migrants sont des migrantes, en Asie 49% et en Afrique 46,2%. Les femmes représentent 53% des migrants arrivant sur le territoire français. Ces chiffres sont stables depuis plusieurs dizaines d'années.

LES ROUTES MIGRATOIRES RENDUES PLUS DANGEREUSES POUR LES FEMMES

Il est aujourd'hui de plus en plus difficile, que l'on soit homme ou femme, d'obtenir un visa pour la France.

Or en refusant drastiquement de délivrer des visas, puis en cadenassant les frontières de l'Europe avec des moyens militaires sophistiqués, les pays européens poussent les personnes migrantes à emprunter des routes toujours plus longues et dangereuses, routes que l'on ne peut suivre souvent qu'en se remettant aux services de « passeurs ».



SUR LA ROUTE, LES FEMMES SONT LES PLUS VULNÉRABLES

De nombreuses femmes, fuyant des persécutions ou la misère, ou encore voulant rejoindre leur mari sans avoir obtenu le visa auquel elles avaient droit sont contraintes d'entreprendre ces voyages périlleux par la mer ou le désert et à un prix parfois bien plus élevé que celui des hommes. Sur ces routes où sévissent toutes sortes de trafics et de rackets, les femmes doivent affronter de nombreuses violences, souvent sexuelles. Seules, elles se retrouvent à la merci des passeurs, des policiers, des douaniers ou encore parfois de leurs compagnons de voyage. Ces violences, particulièrement graves dans certains cas, que les associations constatent à toutes les étapes des parcours migratoires, ne sont ni le fait de quelques individus mal intentionnés, ni de supposées « différences culturelles » mais bien les conséquences d'une inégalité sociale entre les hommes et les femmes, qui s'aggrave dans les situations de précarité extrême.

SORCIÈRES, PROSTITUÉES... LES FEMMES MIGRANTES SONT VICTIMES DES PIRES PRÉJUGÉS

Les femmes qui voyagent seules vont souvent à l'encontre des normes sociales, et sont accusées de tous les maux. Lors de traversées, des femmes ont été jetées

à la mer, soupçonnées de sorcellerie, ou de porter malchance à l'embarcation. De même, dans certains pays du Maghreb, au Maroc par exemple, les femmes subsahariennes sont victimes d'un racisme et d'un sexisme particulièrement violent, accusées de transmettre le sida et d'être toutes des prostituées, en particulier si elles viennent de certains pays d'Afrique. Victimes récurrentes de violences et de viols, mais n'ayant pas de papiers, elles pensent ne pas pouvoir porter plainte, ni même accéder à des soins. Au Maghreb, les migrants subsahariens sont tous fortement stigmatisés et réprimés, qu'ils soient hommes ou femmes. Mais quand il n'y a plus aucun droit pour les personnes étrangères, ce sont les femmes qui deviennent les plus vulnérables et les préjugés les plus anciens de la sorcière ou de la prostituée ressurgissent alors.

Cependant, les femmes qui prennent la route, parfois avec leurs enfants, connaissent les dangers qui les attendent. Fortes du désir de construire une vie meilleure ou devant la nécessité de fuir une situation intenable, elles n'ont d'autres choix que de les affronter. Et parfois, ce sont elles qui, en jouant de cette féminité qui les rend si fragiles, arrivent à tromper les douaniers et à passer plus facilement les frontières.

ÉPOUSES, ÉTUDIANTES, VOYAGEUSES, AFFAIRÉES, RÉFUGIÉES, LES FEMMES MIGRENT POUR DE MULTIPLES RAISONS

L'historienne Nancy Green met en garde contre les stéréotypes courants sur les femmes étrangères : entre celles qui restent au pays à attendre leur époux et celles qui suivent leur mari déjà parti, il existe aussi de nombreuses femmes qui migrent de leur propre chef, indépendantes et combattives.

CELLES QUI RESTENT, CELLES QUI SUIVENT ET TOUTES LES AUTRES

Les femmes migrent la plupart du temps pour les mêmes raisons que les hommes : elles cherchent à construire une vie meilleure et cela est impossible dans leur pays d'origine ou bien elles sont obligées de fuir face à des violences. Car comme toutes les personnes migrantes, les femmes ne prennent pas la route en fonction des politiques des pays d'accueil. Elles ne rêvent pas d'allocations familiales dont elles n'ont pas connaissance.

Ce sont les situations sociales, économiques, politiques ou écologiques des pays d'origine qui causent les départs. En France, la fermeture des frontières en 1974 a mis en lumière celles qui migrent pour « suivre » leur mari déjà installé dans un autre pays. En effet, avec la fin de l'immigration légale du travail, le regroupement familial est devenu l'une des seules portes légales pour entrer en Europe. Les femmes qui arrivaient par cette voie sont donc devenues très visibles et les femmes immigrées se sont vues assignées au rôle d'épouse et de mère au foyer. Pourtant aujourd'hui si 6 femmes sur 10 migrent en France pour rejoindre leur conjoint, les autres voyagent seules portant leur propre projet migratoire. Elles viennent pour étudier, travailler, se mettre à l'abri. Comme les hommes, certaines migrent pour faire des études. Ainsi 14 % des femmes étrangères arrivent en France avec un titre de séjour étudiant contre 17 % des hommes étrangers. D'autres, laissant parfois leurs enfants aux soins de leur famille, partent chercher de quoi subvenir à leurs besoins. Nombre d'entre elles sont aujourd'hui ainsi les principaux soutiens de leur famille restée au pays. Un tiers des 6 milliards de dollars annuellement envoyés par les migrants de Philippines vient du travail des femmes émigrées. Particulièrement vulnérables lors des conflits armés, les femmes étrangères peuvent également être parfois contraintes de fuir des violences spécifiques liées à leur condition de femme (mariage forcé, excision, violences sexuelles liées aux conflits, crime d'honneur etc.).



CANTONNÉES À UN RÔLE D'ÉPOUSE OU DE MÈRE AU FOYER

Dans les migrations légales les femmes sont marginalisées. Pourtant, la plupart des femmes migrantes arrivées avec leur mari travaillent, et selon une étude de l'économiste Hippolyte d'Albis, ce sont même elles qui contribuent le plus à l'économie française. Employées comme nounous ou femmes de ménage, elles permettent à d'autres de travailler et leur travail a donc un effet multiplicateur. Mais les politiques d'immigration les assignent à leur rôle d'« épouse de », de « mère de » ou encore de victimes, et leur accordent un statut légal en fonction de ces rôles présumés. Ces politiques les placent alors dans des situations de dépendance et leur nient toute autonomie.

DERRIÈRE LES NOUVOUS ET LES FEMMES DE MÉNAGE, DES INFIRMIÈRES, DES COMPTABLES OU DES INGÉNIEURES...

Aujourd'hui, les femmes migrantes sont de plus en plus diplômées. Attention, il existe également des femmes immigrées qui n'ont pas pu aller à l'école dans leur pays d'origine et qui, une fois en France où elles ont rejoint leur mari, n'ont pas eu accès à la formation. Il est donc impossible de généraliser car, selon les générations ou les pays d'origine, les parcours diffèrent significativement. Sauf que malheureusement, diplômées ou non, venues seules ou pour rejoindre leur conjoint, les femmes étrangères obtiennent difficilement un autre emploi que celui de femme de chambre ou de nounou auxquels les condamnent nos préjugés.



DIPLÔMÉES ET NOUVOUS

Contrairement à nos idées reçues, ce n'est pas la « misère du monde » qui arrive en Europe, mais d'abord ceux et celles qui, dans leur pays d'origine, ont pu aller à l'école, se diplômer ou qui ont tout mis en œuvre pour vivre une autre vie et migrer. Encore plus que les hommes, les femmes qui migrent sont beaucoup plus diplômées que celles qui restent. Les diplômes permettent l'indépendance et le courage dont il faut faire preuve lorsque l'on est une femme et que l'on ose migrer. Ainsi 38% des femmes immigrées ont un diplôme supérieur contre 35% des femmes françaises. Et tout comme dans la population française, les femmes immigrées sont plus diplômées que les hommes. Mais, comme les Françaises, les femmes immigrées sont discriminées sur le marché du travail et n'ont pas accès aux métiers auxquels elles pourraient prétendre. Et plus leur diplôme est élevé plus les inégalités sont fortes. 16% des femmes immigrées diplômées du supérieur sont au chômage contre 9% des hommes immigrés diplômés du supérieur et 7% des Françaises de même niveau de diplôme!

TRAVAIL PRÉCAIRE ET ABSENCE DE DROITS

Comptables, enseignantes, infirmières ou commerçantes, les femmes venues d'Europe de l'Est, du Maghreb, d'Afrique ou d'Asie sont contraintes de travailler dans l'aide à la personne et les services de nettoyage, et ce, le plus souvent au noir. Il est difficile pour elles de prétendre à un autre métier, car non seulement leurs diplômes ne sont pas reconnus, mais surtout, les préjugés sont si tenaces qu'elles sont systématiquement orientées vers ces emplois féminisés, dans lesquels par ailleurs elles sont aujourd'hui

indispensables et auxquels elles apportent beaucoup d'humanité. Or, cantonnées dans ces métiers dévalorisés, elles sont placées dans des situations très précaires, contraintes de travailler à temps partiel, très tôt le matin et très tard le soir, auprès de différents employeurs, souvent des particuliers qui méconnaissent les droits de leurs salariées. Ceci est vrai pour les femmes immigrées dans leur ensemble mais plus encore pour les femmes étrangères en situation irrégulière pour qui il est très difficile d'obtenir des papiers faute de preuves légales de leur travail.

TRAVAILLEUSES ET MOBILISÉES

Il en a fallu des batailles pour que le mouvement des sans-papiers devienne celui des travailleurs sans-papiers puis des travailleurs et travailleuses sans-papiers ! Invisibles dans les statistiques, isolées chez des particuliers, 300 travailleuses sans papiers soutenues par Femmes Égalité se sont pourtant mobilisées lors du mouvement de 2009-2010 « On bosse ici, on vit ici, on reste ici ». En défilant aux côtés des hommes et en prenant courageusement la parole, elles ont rappelé qu'elles participaient pleinement à l'économie française et qu'elles apportaient davantage encore à la société en s'occupant des enfants ou des personnes âgées. Pourtant, trois ans après, 48 des grévistes ne sont toujours pas régularisées et rien n'a changé pour toutes les autres femmes dans leur situation car leur travail non déclaré, pourtant utile, n'est pas reconnu.

FEMMES IMMIGRÉES, ACTRICES DE LA SOCIÉTÉ

Quand on parle des femmes immigrées, nous venons à l'esprit des images de femmes maghrébines ou africaines, recluses dans leur cuisine, soumises à leur époux ou à leur frère et gardiennes de la tradition familiale. En contrepoint, ce cliché s'accompagne aussi de figures d'exception, celles de quelques jeunes femmes rebelles qui, grâce au modèle français, s'émanciperaient du joug patriarcal et des traditions des pays d'origine. Or, maghrébines, asiatiques ou européennes, musulmanes, catholiques ou athées, les femmes immigrées ne correspondent que rarement à ces clichés.

DES FEMMES PILIERS DE L'INTÉGRATION...

Nombreuses sont celles qui prennent part pleinement à la vie de la société française. On les retrouve, plus que les hommes, engagées dans leur quartier, dans le milieu associatif ou dans l'école. Par exemple, les participants au programme « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » sont à plus de 80 % des femmes. Mais si on attend beaucoup de la part de ces femmes, et notamment des mères de famille considérées comme piliers dans l'intégration de leurs enfants, aucune mesure n'est prise pour les faire accéder effectivement à la formation et à l'emploi.

Or la ségrégation sociale et spatiale touche en premier lieu les femmes immigrées. Plus d'un habitant sur deux des zones urbaines sensibles (ZUS) est immigré ou descendant d'immigré. Dans ces territoires l'accès à l'emploi et à la formation est problématique, en particulier pour les femmes étrangères. Ainsi le taux d'emploi est de 63 % pour les habitants des ZUS contre 79 % pour les habitants des autres quartiers. Mais celui-ci chute à 35 % pour les femmes étrangères de 25 à 49 ans habitant en ZUS, contre 73 % des femmes françaises du même âge habitant dans les autres quartiers. Pourtant aujourd'hui les seules politiques d'intégration visant spécifiquement les femmes concernent celles qui sont victimes de violences.

L'INTÉGRATION N'EST PAS UNE INJONCTION

L'intégration est une dynamique d'échange avec la société d'accueil. C'est un cheminement progressif, selon des parcours individuels, multiples et contradictoires. Mais l'intégration ne peut pas être de la seule responsabilité des immigrés. La société d'accueil doit également s'engager et inventer, avec ceux et celles qui arrivent, des espaces de vivre-ensemble. Il faut pour cela refuser la vision compassionnelle considérant les immigrés en général et les femmes immigrées en particulier, comme des personnes à aider. L'intégration c'est d'abord s'adresser à quelqu'un d'égal à égal peu importe son origine, son sexe ou sa religion.

...MAIS RENVOYÉES CONSTAMMENT À LA TRADITION ET AU FOYER

En ne considérant les femmes immigrées que sous l'angle de victimes, de mères ou d'épouses, les politiques d'intégration alimentent les préjugés auxquels elles sont constamment renvoyées. Si certaines femmes immigrées se retrouvent cloîtrées dans leur famille ce n'est pas à cause de leur religion ou de leur culture, mais bien d'abord à cause du cloisonnement de la société. Au lieu de s'attaquer à l'exclusion sociale et spatiale, les discours politiques ont construit l'intégration comme un problème rendu insoluble par des facteurs culturels réputés indépassables. Et dans la construction de ce problème, les représentations négatives de la femme immigrée soumise et recluse, le plus souvent musulmane, jouent un rôle essentiel. Soit elle se rebelle, mais dans les deux cas, sa figure est instrumentalisée pour alimenter l'imaginaire d'une nouvelle génération d'immigrés incapables de s'intégrer à cause du poids de leurs origines.



DROIT DES FEMMES AU DROIT D'ASILE...

LE RÉFUGIÉ PEUT ÊTRE UNE RÉFUGIÉE

Le réfugié est le plus souvent pensé au masculin. Parfois menacées de mariage forcé, de crime d'honneur ou de mutilations génitales, les femmes courent pourtant des risques spécifiques. Parce qu'elles sont exposées à ces persécutions, qu'elles les dénoncent et défendent les droits des femmes, ou encore parce qu'elles ont fait des choix de vie qui ne sont pas acceptés par la société dans laquelle elles vivent, elles sont obligées de demander la protection d'un autre pays. La convention de Genève qui définit le statut de réfugié depuis 1951 prend en compte ces persécutions propres aux femmes mais ce n'est pas le cas de tous les États : certains, à l'instar de la France, les considèrent comme relevant d'abord de la sphère privée.

LES RÉFUGIÉS NE SONT PAS TOUS DES OPPOSANTS POLITIQUES

En France, nous associons souvent l'image du réfugié à celle d'un opposant politique, journaliste ou militant, au masculin. Mais beaucoup de ces opposants politiques sont aussi des femmes. Surtout, les prises de position des femmes ne sont pas reconnues comme « politiques » au même titre que celles des hommes. Or s'opposer à un mariage forcé, à un rite de veuvage dégradant, à la mutilation de son enfant, n'est-il pas, en soi, un acte politique ?

Les autorités françaises, refusent souvent de reconnaître la transgression des normes sociales. Selon elles, les conséquences d'un mariage forcé restent cantonnées à la seule sphère familiale sans représenter une transgression des lois et coutumes. Or la violence contre les femmes et sa dénonciation est d'ordre politique même si elle a lieu dans le cadre du foyer.

LES FEMMES PEUVENT-ELLES REPRÉSENTER UN GROUPE SOCIAL ?

Par ailleurs, la convention de Genève prévoit de protéger ceux et celles qui sont persécutés pour d'autres raisons que leurs opinions politiques comme leur religion, leur ethnie ou leur appartenance à un groupe social. Certes les femmes ne constituent pas un groupe social à proprement parler du fait de la diversité des situations. Mais un groupe social peut être par exemple « le groupe social des femmes entendant se soustraire aux mutilations génitales féminines » ou « le groupe social des femmes fuyant des crimes d'honneur ». Or ces groupes sociaux ne sont que très rarement reconnus par les États.

UNE PROTECTION AU RABAIS

Les femmes qui fuient des persécutions dites de genre sont donc souvent écartées de l'application de la convention de Genève. Pour autant, elles risquent des traitements inhumains et dégradants dans leurs pays. À défaut d'un statut de réfugié, on leur consent donc une protection dite subsidiaire, qui leur permet de rester sur le territoire français, mais qui ouvre moins de droits et de protection.



QUELLE PROTECTION POUR
LES VICTIMES DE LA TRAITE
DES ÊTRES HUMAINS À DES FINS
D'EXPLOITATION SEXUELLE ?

En 2011 en France, 3 femmes victimes de la traite des êtres humains ont obtenu pour la première fois la reconnaissance du statut de réfugié. Mais cette décision a été contestée. Selon l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides, il n'y aurait pas de groupe social des victimes de la traite et les victimes subiraient des persécutions uniquement de la part des réseaux. Or, l'on sait que la justice de certains pays est tellement corrompue que les femmes n'ont d'autres choix que de fuir à l'étranger si elles veulent échapper au réseau de traite qui les exploitait.

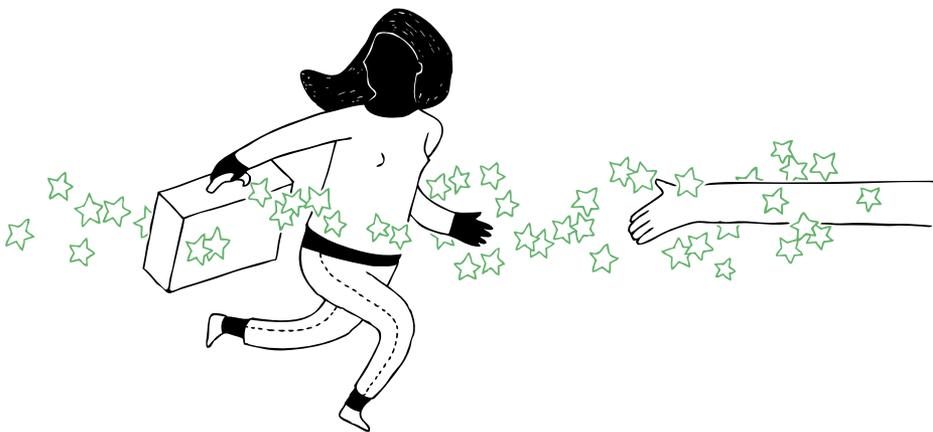


ET AILLEURS EN EUROPE...

Les femmes, dont une part importante de demandeuses d'asile, représentent près de la moitié de la population qui émigre vers l'Union européenne (UE). En moyenne, un tiers des demandeurs d'asile dans l'UE sont des femmes mais les chiffres varient considérablement d'un pays à l'autre. En 2010, les demandes d'asile féminines représentaient 38% des demandes d'asile en Suède, 33,7% en France, 14,6% en Hongrie et 12,1% en Italie.

UNE LÉGISLATION EUROPÉENNE INSUFFISANTE...

Il existe encore peu de textes protégeant les migrants au niveau européen, et moins encore concernant spécifiquement les migrantes. Quand elles ne sont pas oubliées, elles ne sont mentionnées qu'à la marge. Des principes et des dispositifs de protection au niveau européen sont pourtant indispensables. Les disparités restent criantes malgré les tentatives d'harmonisation entre les États membres en matière d'accueil, de protection, de détention, d'intégration des femmes migrantes, comme des migrants en général.



...ET DE FORTES DISPARITÉS ENTRE LES PAYS

Les demandes d'asile, liées aux persécutions de genre, sont ainsi traitées de façon très différente selon les pays. Certains pays comme le Royaume-Uni ou la Suède demandent aux administrations qui examinent les demandes d'asile, de prendre en compte les problématiques de genre. D'autres, comme la France, prônent une politique théoriquement neutre. Selon le pays où elle arrive, une femme risquant des mutilations génitales ou fuyant un mariage forcé dans son pays d'origine, pourra donc obtenir le statut de réfugiée ou non.

VICTIMES DE VIOLENCE, UNE PROTECTION INÉGALE

Selon les pays, la loi protège ou non les femmes étrangères victimes de violences. Certaines femmes, parce qu'étrangères, n'ont pas accès à leurs droits fondamentaux et sont contraintes de rester dans des situations de violence pour éviter d'être expulsées. Certains pays, dont la France ou l'Espagne, prévoient de protéger ces femmes en leur accordant un titre de séjour sous certaines conditions. En France cependant, dans la pratique, ces lois restent insuffisantes et sont mal appliquées. Là aussi, l'Europe a un rôle à jouer pour garantir les droits fondamentaux de ces femmes.

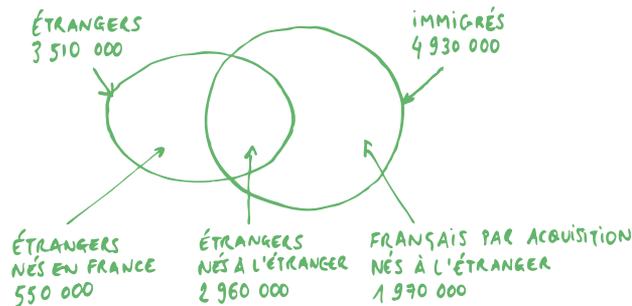
VERS PLUS DE PROTECTION EUROPÉENNE DES FEMMES MIGRANTES ?

La refonte du système d'asile européen commun pourrait apporter plus de protection pour ces femmes. En effet, la nouvelle directive « Qualification » prend désormais explicitement en compte les persécutions liées au genre et à l'identité de genre. En outre, l'UE a adopté en avril 2011 une directive pour prévenir et lutter contre la traite des êtres humains et protéger les victimes, en intégrant la dimension de genre. Pour être appliqués, ces textes doivent être transposés par chaque État membre, c'est-à-dire que les lois nationales doivent être revues pour y être conformes. Cependant, l'UE ne doit pas se contenter de protéger les femmes migrantes qui sont persécutées, en considérant uniquement les femmes comme des victimes. Elle doit veiller à la construction d'une politique d'immigration juste et solidaire au niveau européen, une politique qui considère les migrants, hommes et femmes, comme des égaux.

LEXIQUE

UN ÉTRANGER est une personne qui ne possède pas la nationalité française. Cette dernière peut avoir une autre nationalité ou n'en posséder aucune (comme les apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Il est intéressant de souligner que la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie, à la différence de celle d'immigré. Même si cela est de plus en plus compliqué, un étranger peut devenir français.

UN IMMIGRÉ est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français.



UN MIGRANT : Le terme « migrant » intègre la notion de mobilité. Il englobe la plupart des personnes qui se rendent dans un pays étranger pour des raisons variées et pour plus d'un an (pour ne pas inclure les touristes). Est « migrante », toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel elle n'est pas née et qui a noué d'importants liens sociaux avec ce pays. Aujourd'hui, dans le monde, une personne sur trente-trois est un migrant.

« **UN SANS PAPIER** » est une personne qui ne possède pas les documents qui lui permettent de justifier de son identité et, si elle est étrangère, de la régularité de sa situation en France.

UN DEMANDEUR D'ASILE est celui qui quitte son pays pour des raisons diverses pour demander à un autre pays de lui accorder un refuge, une protection.

UN RÉFUGIÉ est celui à qui a été accordée une protection.

LE « GENRE »

OU « L'APPROCHE DE GENRE »

sont souvent mal compris en France. Issu de l'anglais « gender », le genre est un concept sociologique désignant les « rapports sociaux de sexe », et de façon concrète, l'analyse des statuts, rôles sociaux, relations entre les hommes et les femmes. Appliqué aux politiques publiques, le genre a pour objectif de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes en prenant en compte les différences et la hiérarchisation socialement construite. Cette approche permet également de prendre en compte les situations des lesbiennes, gays, bisexuels ou transgenres. On parle aussi en France « d'approche intégrée de l'égalité ».

La plupart des mots de la migration sont masculins : étranger, migrant, réfugié. Conscients de cet écueil, nous avons tenté d'écrire ce petit guide de la façon la plus équilibrée possible. Mais par souci de lecture, nous n'avons pas féminisé systématiquement chaque mot.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

Christine Catarino et Mirjana Morokvasic, « Femmes, genre, migration et mobilités » Revue européenne des migrations internationales, volume 21, n°1, 2005

Christine Catarino et Mirjana Morokvasic « Une (in)visibilité multiforme », Plein Droit, n° 75, décembre 2007

Nacira Guénif-Soulama (avec Éric Macé), *Les féministes et le garçon arabe*, Paris, Editions de l'Aube, 2004

Nacira Guénif-Soulama, *Des beurettes aux descendantes d'immigrants nord-africains*, Grasset/Le Monde, 2000

Nancy Green, « De l'immigré à l'immigrée » dans *Repenser les migrations*, PUF, 2002

J. Falquet, J. Freedman, A. Rabaud et F. Scrinzi (dir.), *Femmes, genre, migrations et mondialisation : un état des problématiques*, CEDREF, 295pp, 2008

Jane Freedman, Bahija Jamal, *Violence à l'égard des femmes migrantes et réfugiées dans la région euro-méditerranéenne*, 2008

Femmes en migrations, Les cahiers du Credef n° 8-9, 2000

Genre, travail et migrations en Europe, Les cahiers du Credef n°12, 2004

Femmes dans l'immigration, Diversité, hors-série n°13, CNDP, juillet 2011

SOURCES DES CHIFFRES

ONU
www.un.org/esa/population/migration

OIM
www.iom.int

INED INSEE, Enquête Trajectoires et Origines (TeO), Insee, Ined, 2011

Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport 2011

Ministère de l'Intérieur département des statistiques, des études et de la documentation, *Infos migrations*, n° 51, mars 2013

ET AUSSI, DANS LE CHAMP DES MOBILISATIONS

Femmes égalité
www.femmes-egalite.org/

Réseau européen des femmes migrantes
<http://migrantwomennetwork.org>

VERS UNE AUTRE PERCEPTION DES MIGRATIONS...

Suivre le parcours de celles qui migrent nous oblige à modifier notre perception des migrations. Car il ne s'agit ni de mettre en lumière quelques exceptions, elles représentent la moitié des migrants, ni de les dissoudre dans une seule catégorie, forcément trop vague par rapport à la diversité de leurs origines et de leurs raisons d'agir.

Prêter une oreille à celles qui migrent, c'est imaginer ce que doit être la traversée d'un désert seule, entourée d'hommes, de n'avoir d'autres choix que d'être femme de chambre malgré un diplôme de comptable ou de se voir traitée comme une enfant analphabète au guichet de la préfecture. Des images qui permettent de refuser la figure simpliste de l'étranger islamiste ou rom, aux traits masculins menaçants, qui nous est renvoyée constamment. Écouter les histoires, tristes et heureuses, de celles qui migrent, c'est faire une place à l'empathie pour mieux questionner les chiffres et les vérités assénées. Or c'est en donnant à voir des visages et des voix que nous nous réapproprions le débat sur les migrations, colonisé aujourd'hui par la xénophobie, le racisme et la peur de l'autre. Des visages et des voix qui peuvent être féminins, masculins, européens, africains, héroïques, banals, familiers ou étrangers.

Il ne faudrait pas pour autant tomber dans le piège d'un empilement aléatoire de destins individuels. Suivre le parcours de celles qui migrent doit nous faire changer de focale : allier une vision globale des effets des politiques migratoires européennes et françaises avec une approche plus fine, à l'échelle individuelle. Et comprendre ainsi comment ces politiques affectent le cours des histoires de chacun et creusent les inégalités existantes dans les sociétés dont les inégalités hommes/femmes.

Reste ensuite un enjeu de taille : apporter les réponses les plus adaptées pour combattre ces inégalités et les obstacles spécifiques que peuvent rencontrer les femmes migrantes, tout en veillant à ne pas les enfermer dans une catégorie à part, artificiellement construite.





La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires en France et à l'international, elle agit pour le respect des droits et la dignité des personnes.
www.lacimade.org